



CÉRÉMONIE DE LA

# Sainte Barbe

---

# Dossier de presse

Mardi 4 décembre 2018









# SOMMAIRE

DOSSIER DE PRESSE : SAINTE BARBE



7

PROGRAMME

4

SAINTE BARBE

Présentation de la cérémonie de la Sainte Barbe

8

MESSAGE DU  
MINISTRE DE  
L'INTÉRIEUR

14

RECRUTEMENT ET  
FORMATION

6

CÉRÉMONIE

Présentation du déroulé

12

DÉCORATION

Remise de décorations, de galon  
et de brevets nationaux de jeunes  
sapeurs-pompiers

[www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr](http://www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr)



[facebook.com/hcrpf987](https://facebook.com/hcrpf987)



# PRÉSENTATION DE LA CÉRÉMONIE DE LA SAINTE BARBE

**A**u-delà du respect d'une tradition chère aux sapeurs-pompiers, cette cérémonie offre, chaque année, une opportunité pour rendre hommage à ceux qui, au quotidien portent secours à la population, parfois au péril de leur vie. En 2017, 31 240 interventions ont été réalisées, les trois quart d'entre-elles ont été du secours à personnes. Les médailles pour acte de courage et dévouement distinguent des sapeurs-pompiers qui se sont valeureusement mis en avant, lors des intempéries de janvier.

Les communes de Polynésie française emploient un total de 627 sapeurs-pompiers dont 378 sont des volontaires qui ont fait le choix d'un engagement citoyen, celui de donner de leur temps au service des autres. M. René BIDAL a salué le rôle déterminant et l'engagement de ces sapeurs-pompiers volontaires qui oeuvrent aux côtés des 249 sapeurs-pompiers professionnels. Cette volonté de servir qui anime chaque sapeur-pompier, qu'il soit professionnel ou volontaire, est très présente chez les jeunes qui aujourd'hui, sont nombreux soit à intégrer une section de jeunes sapeurs-pompiers (JSP), soit à participer aux classes de cadets de la sécurité civile représentées ce matin par des cadets du collège Henri Hiro. La relève est donc assurée.











# CÉRÉMONIE

La cérémonie de la Sainte-Barbe a été présidée par M. René BIDAL, Haut-commissaire de la République, en présence de M. Edouard FRITCH, Président de la Polynésie française, de Mme Sylvana PUHETINI, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente de l'Assemblée de la Polynésie française, de Mme Nicole SANQUER, Députée de la 2<sup>ème</sup> de la circonscription de la Polynésie française, de M. René TEMEHARO, 3<sup>ème</sup> adjoint au maire de la commune de Papeete, de l'ingénieur en chef de

2<sup>ème</sup> classe Dominique LANCIEN, représentant le COMSUP, de M. Makalio FOLITUU, 1<sup>er</sup> Vice-Président du Conseil Economique Social et Culturel et du Colonel Pierre MASSON, Directeur de la Protection civile du Haut-commissariat, en charge des services d'incendie et de secours

Les autorités ont remis à 10 récipiendaires des médailles d'Honneur des Sapeurs-Pompiers, des brevets nationaux de jeune sapeur-pompier et un diplôme de formateur de jeune sapeur-pompier.



# PROGRAMME

- 9h10 : Revue des troupes par :
- le Haut-commissaire de la République
  - le Directeur de la protection civile
  - le Commandant des troupes
- Lecture par le Haut-commissaire du message du Ministre de l'Intérieur
- Lecture des noms des pompiers décédés en service
- Minute de silence
- Chant de la Marseillaise par les sapeurs-pompiers
- Remise de décorations
- 9h30 : Nominations du medecin-chef Christian HELLEC au grade de Colonel
- 9h35 : Remise des diplômes et brevets
- 9h45 : Fin de la cérémonie

À L'ISSUE DE LA CÉRÉMONIE, UN RAFRAÎCHISSEMENT A ÉTÉ OFFERT PAR LE HAUT-COMMISSAIRE À LA RÉSIDENCE DE PAPEETE.









# Message de M.Christophe CASTANER, Ministre de l'intérieur à l'occasion de la Sainte-Barbe 2018

C'est avec fierté et émotion que je m'associe aujourd'hui à vous tous, femmes et hommes de la sécurité civile, pour célébrer ensemble la Sainte-Barbe, la première pour moi, en qualité de ministre de l'intérieur.

Sapeurs-pompiers volontaires, professionnels et militaires, sapeurs-sauveteurs de la sécurité civile, membres des services de santé, personnels des moyens nationaux, pilotes, mécaniciens, démineurs, mais aussi personnels des établissements de soutien et bénévoles des associations agréées, en commémorant Sainte-Barbe, vous nous invitez à partager des valeurs communes : le dévouement dans l'action, qui donne du sens à l'engagement au service de nos concitoyens et de l'Etat ; le courage dans l'accomplissement de la mission, quel qu'en soit le risque.



Vous incarnez et portez au quotidien ces valeurs, dans chacune de vos actions. Et les Français ne s'y trompent pas, en vous témoignant gratitude et reconnaissance.

La Sainte-Barbe est également un **temps d'hommage et de recueillement** pour ceux qui nous ont quittés et en particulier vos camarades sapeurs-pompiers qui ont perdu la vie en intervention, au cours de cette sombre année pour la grande famille de la sécurité civile.

Je pense ainsi tout particulièrement au sergent Robert SANDRAZ, au sergent Jonathan COTTREZ et au caporal Arnaud DAUCHY, au sergent-chef Jonathan LASSUS-DAVID, au caporal Geoffroy HENRY et au sergent Frédéric THOMAS.

Et je pense à tous ceux qui, blessés, en conserveront les marques et les douleurs.

Je veux ici témoigner mon soutien, en mon nom propre, en celui du Gouvernement et de la Nation toute entière, à leurs familles et à leurs proches, éprouvés.

Dès ma prise de fonction, j'ai d'ailleurs pu mesurer l'ampleur des défis qui sont les vôtres et l'exemplarité de votre engagement, chaque jour et lors des crises majeures. J'ai notamment encore à l'esprit les terribles inondations

de la mi-octobre dans l'Aude, et les très éprouvantes opérations de sauvetage-déblaiement qu'il a fallu mener à Marseille, rue d'Aubagne, au début du mois de novembre.

Au-delà de la mission technique de secours, vous avez su apporter réconfort et écoute dans ces moments difficiles, témoignant de la grande humanité qui vous anime tous.

C'est précisément **la force de notre modèle de sécurité civile**, un modèle unique et reconnu.

Vous répondez à l'appel en toutes circonstances, alors que chaque jour la sollicitation augmente et que vous restez toujours disponibles : une opération de secours est ainsi réalisée toutes les 7 secondes. J'en ai parfaitement conscience et j'agirai pour améliorer et faciliter vos conditions d'interventions.

Je pense en priorité **aux secours d'urgence aux personnes** - plus de 80 % des interventions des services d'incendie et de secours - qui doivent être repensés.

Notre modèle repose aussi sur le **volontariat** : sa pérennité et son attractivité dépendent de sa capacité à s'adapter aux nouvelles formes d'engagement, attendues par les plus jeunes. Je mettrai en œuvre les 37 mesures du plan d'action en faveur du volontariat,

dont plus de la moitié entreront en vigueur d'ici la fin du premier trimestre 2019.

Enfin, à vous tous, je veux redire ma détermination à lutter, avec fermeté, contre tous ceux qui pourraient porter atteinte à **votre sécurité** dans l'exercice de vos missions.

Il n'est pas admissible et je ne tolérerai pas que ceux qui portent secours et protègent les Français soient l'objet d'actes imbéciles, lâches et criminels.

Vous tous, acteurs de la Sécurité civile, pouvez compter sur moi pour poursuivre la consolidation engagée de notre modèle. Sachant pouvoir compter sur vous, vous me trouverez toujours à vos côtés.

Belle fête de la Sainte-Barbe à tous. Vive la Sécurité civile,

Vive la République,

Vive la France.









# REMISE DE DÉCORATIONS ET DE DIPLÔMES



Médaille d'Honneur des  
Sapeurs-Pompiers échelon  
« or »

**M. Mathias COENYE (Arue)**  
**M. Patrick VAIRAAROA (Pirae)**



Médaille d'Honneur  
des Sapeurs-Pompiers  
échelon « argent »

**M. Rino GRAND (Pirae)**  
**M. Ismaël HEO MOUN (Pirae)**  
**M. Hiro LABASTE (Pirae)**



Médaille d'Honneur des  
Sapeurs-Pompiers échelon  
« bronze »

**M. Apera ALEXANDRE (Arue)**  
**M. Jean-Baptiste BARSINAS (Pirae)**  
**M. Valérie ESTALL (Pirae)**  
**M. Stéphane LUU DINH (Pirae)**  
**M. Heifara PAHIO (Pirae)**





Remise des galons de médecin-colonel

**Docteur Christian HELLEC, médecin-chef des sapeurs-pompiers de Polynésie française**

Diplôme de formateur jeune sapeur-pompier

**Mme Tautiare TEIPOARII**

Brevet national des jeunes sapeurs-pompiers

- M. Kyllian DOLIQUE (Punaauia)**
- Mme Joyce MERCIER (Punaauia)**
- M. Heimana RAVAT (Punaauia)**
- M. Ariipaea TEAOTEA (Punaauia)**
- M. Steven LESOURD (Punaauia)**
- M. Kalani MOUA (Punaauia)**
- M. Rangitea REY (Punaauia)**
- M. Axel VANFAU (Punaauia)**
- M. Heiarii LIMIK (Moorea)**
- M. Ariihau MARURAI (Moorea)**
- M. Tapua REIATUA (Moorea)**
- M. Ariitu REIATUA (Moorea)**
- M. Raihiti TEARIKI (Moorea)**









# RECRUTEMENT ET FORMATION

## LE RECRUTEMENT DES CANDIDATS À UN EMPLOI RELEVANT DES SPÉCIALITES « SÉCURITÉ CIVILE » SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS

Pour les spécialités « sécurité civile » (sapeurs-pompiers), les candidats doivent justifier des conditions requises pour avoir la qualité de fonctionnaire et des **conditions d'aptitude physique et médicale**. Il n'y a plus de limite d'âge.

L'accès aux cadres d'emplois **A et B (grade de capitaine et de major)** se fait par **concours (interne ou externe) organisés par le Centre de gestion et de formation des agents communaux**.

L'accès aux cadres d'emplois **C et D (grade de sapeur et de sergent)** se fait par **recrutement direct sans concours**.

Les ouvertures de postes sont consultables sur le site internet du Centre de Gestion et de formation : [www.cgf.pf](http://www.cgf.pf)

## LE RECRUTEMENT DES CANDIDATS SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

Les candidats doivent justifier des conditions d'aptitude physique et médicale. L'accès au grade d'officier se fait sous réserve des besoins du centre de secours et de disposer de titres ou diplômes.

L'accès au grade de sapeurs-pompiers se fait sur recrutement direct, les candidatures doivent être transmises au chef de centre de secours.

## LA FORMATION OPÉRATIONNELLE DE BASE

D'une durée de 190 heures, elle comprend :

- une formation de secourisme :
  - le premier secours en équipe de niveau 1 (PSE1), 42 heures (6 jours),
  - le premier secours en équipe de niveau 2 (PSE2), 42 heures (6 jours),
  - une formation spécifique d'équipiers opérationnels incendie, 105 heures (15 jours)

L'agent est titularisé dans sa fonction de sapeur-pompier après avoir obtenu le module confirmation, 35 heures (5 jours).

Nota : un sapeur-pompier volontaire dispose de 2 ans pour se former.